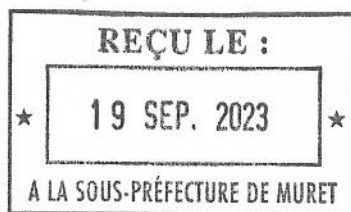


6MAIRIE de BAX
31310 BAX



Délibération n°2023.13

Nombres de membres :

- En exercice 7
- Présents 6
- Exprimés 7
- Absents excusés 1
- Représentés 1
- Ayant pris part à la délibération 7

**EXTRAIT DUREGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12 septembre 2023

OBJET : DM N° 1 : Mise à disposition de personnel

L'an deux mille vingt-trois et le douze septembre à 20H00 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur MANFRIN Jean Marc.

PRESENTS : M. MANFRIN Jean-Marc, M. ROSELLO José, M. PAREDES Baptiste, M. BIAU Jean-Luc, Mme MARTY Laetitia, M. GALY-BRUSQUET Pierre

Absent excusé : M. LE LURON Renaud (pouvoir donné à Mme Marty)

M. PAREDES Baptiste a été élu secrétaire.

Afin d'honorer les dépenses liées à la mise à disposition de personnel du SIVOM des Plaines et Coteaux du Volvestre, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'augmenter les crédits sur l'article 6218 comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération	Montant	Article (Chap.) – Opération	Montant
6218 (12) : Autres personnel extérieur	7 000,00€		
6288 (11) : Autres services extérieurs	-7 000,00€		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De modifier les crédits budgétaires proposés,
- Donne pouvoir au Maire à faire les démarches et signer tous les documents nécessaires.

Fait à BAX
Le 15/09/2023

Le Maire
MANFRIN Jean-Marc

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise
au Représentant de l'Etat le 19/09/2023



Convocation : 01/09/2023